



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2024-D-DGS-023

DECISION
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
REALISATION D'UN EMPRUNT

Le Maire de la Ville de Caromb,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13 du conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2024,

CONSIDERANT que les investissements prévus et adoptés au Budget Primitif de la Ville pour l'année 2024 nécessitent le recours à un emprunt,

CONSIDERANT la consultation réalisée auprès de différents opérateurs financiers,

CONSIDERANT la proposition reçue de la Caisse d'Epargne CEPAC le 15 avril 2024,

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de financement de la Caisse d'Epargne CEPAC, sise à Marseille, telle que jointe en annexe et selon les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : Taux du livret A + marge de 0,60% l'an
- Périodicité des versements : Trimestrielle
- Frais de dossier : 2 000 €

Article 2 : De signer le contrat y afférent ainsi que toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

Article 3 : Madame le Maire de Caromb, Madame La Directrice Générale des Services et le comptable assignataire de la Trésorerie de Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à Monsieur l'Inspecteur Principal des Finances Publiques auprès du SGC de Monteux.

18 AVR. 2024

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 17 avril 2024



Le Maire,

Valérie MICHELIER



CAISSE D'ÉPARGNE
CEPAC

SECTEUR PUBLIC

Proposition de financement

Emprunteur : Commune de Caromb



Date de réalisation : 15/04/2024

Version n°

La date de fin de validité de cette proposition est mentionnée en page 2.

Contact Caisse d'Épargne CEPAC :

Laurent Hernandez Chargé d'affaires

Tél. : 04.13.39.33.75 Fax :

Laurent.hernandez@cepac.caisse-epargne.fr



18 AVR. 2024

Proposition commerciale – Prêt Taux Livret A

Les + :

- Une diversification de l'exposition de sa dette
- Un large choix de formules : type d'amortissement, périodicité des échéances, différé d'amortissement...

Conditions financières :

fin de validité de cette proposition : 15/05/2024

Taux du livret A en vigueur au 15/04/2024 : 3 %

Notre proposition	
Emprunteur	CAROMB
Objet	Investissements 2024
Montant	1 000 000 euros
Durée maximale	30 ans
Taux du prêt	Taux du Livret A + marge de 0,60 % l'an , <i>soit à titre indicatif un taux à ce jour de 3,60 % l'an</i>
Taux de rémunération du Livret A	Le taux de rémunération du Livret A est publié au Journal Officiel en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière du 24 juillet 2003. Il est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication.
Révision du taux d'intérêt du prêt	La constatation du taux de rémunération du Livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts.

Durée	25 ans	30 ans	
Date de versement des fonds	A DETERMINER	A DETERMINER	
Amortissement du capital	CONSTANT	CONSTANT	
Différé d'amortissement partiel	de(nombre de mois):	de(nombre de mois):	
Périodicité des échéances	Trimestrielle ou Annuelle	Trimestrielle ou Annuelle	
Base de calcul des intérêts	exact/360	exact/360	
Frais de dossier	2 000 euros	2 000 euros	
Remboursement anticipé du capital (total ou partiel)	Indemnité de 3% du montant remboursé par anticipation, sur le prêt à taux indexé Livret A		
Type de Garantie(s)			
Frais de Garantie(s) (estimés)			
Conditions préalables			
Contrepartie(s) commerciale(s)			



Avertissement

La Caisse d'Épargne attire votre attention sur le caractère essentiel et déterminant des dispositions qui suivent et requiert de manière impérative leur lecture attentive et leur acceptation avant examen plus avant de toute autre disposition des présentes. La Caisse d'Épargne se tient à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information ou éclaircissement sur le contenu des dispositions qui suivent.

Caractère informatif du document – Confidentialité des informations

Ce document constitue une présentation commerciale d'un projet à des fins de discussion. Si une transaction est effectivement conclue entre la Caisse d'Épargne et le client par suite de discussion sur le présent document, seules les modalités contractuelles finales de la documentation conclues seront opposables à la Caisse d'Épargne. Ce document est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de la Caisse d'Épargne et ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de cette dernière.

Absence de garantie sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations

La Caisse d'Épargne ne saurait être tenue d'une quelconque responsabilité à raison de toute information, ni ne garantit l'exactitude ou le caractère complet d'aucune information contenue dans les présentes qu'elle aurait recueillie de tiers ou de sources d'information considérées comme fiables. Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de mise à jour ultérieure des informations qui y figurent.

Absence d'offre commerciale ou de recommandation

En aucun cas ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, un démarchage ou un engagement ferme de la Caisse d'Épargne de mettre en place ladite transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Aucune disposition des présentes ne doit être considérée comme une recommandation à accepter les propositions qui y sont contenues. Cette proposition vous est adressée à votre demande et tout engagement présenté dans ce document devra être, conformément aux règles internes de la Caisse d'Épargne, préalablement approuvé par son Comité des engagements.

Absence de garantie de résultat

Les affirmations, hypothèses et opinions contenues dans ce document peuvent constituer des prévisions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans ces affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une grande variété de facteurs. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est par conséquent donnée par la Caisse d'Épargne quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmations, hypothèses et opinions contenus dans ce document et leurs destinataires ne doivent se fier qu'à leurs propres analyses, avis et conseils. Rien dans ce document est ou ne doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et les performances simulées ne garantissent pas les performances futures.

Décision autonome du client

La Caisse d'Épargne n'accepte ni n'assume une quelconque mission de conseil, de quelque nature que ce soit (juridique, financier, comptable fiscal, etc.), à l'égard du client.

La présente proposition détaille de bonne foi de la manière et avec le degré de détails exigé par le client les avantages et risques liés à la conclusion de la stratégie de prêt proposée. Il appartient au client s'il estime avoir besoin d'autres informations pour consentir de la manière la plus éclairée et transparente à la présente proposition de solliciter de la Caisse d'Épargne toute information qu'il souhaiterait obtenir et il lui sera répondu avec toute la diligence requise.